

Bulletin d'informations communales

Sommaire

- ◇ Conseil général
- ◇ Tonte des gazons
- ◇ Cours de théâtre
- ◇ Qualité de l'eau
- ◇ Et bien d'autres rubriques encore...

Conseil général – Séance des comptes

La prochaine séance du Conseil général se déroulera le **jeudi 16 mai 2019, à 20h00 à la salle des Remparts, à Rue**. Chaque citoyenne et citoyen est invité à suivre cette séance qui lui permettra de mieux comprendre les tâches d'un Conseiller communal et de suivre l'évolution de sa commune.

Tonte des gazons

Le printemps est arrivé et la tonte des gazons débutera gentiment. Aussi, le Conseil communal vous rappelle qu'il est vos tondeuses le **ainsi que durant la** Conseil communal est mettra du sien pour durant ces périodes.



recommandé de ne pas utiliser **dimanche et les jours fériés pause de midi et en soirée**. Le certain que chacun et chacune éviter de déranger le voisinage

Changement de locataires

Le Conseil communal rappelle à chaque propriétaire qui loue un ou plusieurs logements qu'il doit absolument communiquer les arrivées et départs de ses locataires au Contrôle des habitants. Les gérants d'immeubles le font d'office. Par ailleurs, la commune n'est pas tenue de procéder à un relevé de compteur d'eau à chaque changement de locataires.



Informations relatives à la qualité de l'eau – AVGG, AGSO et Rue

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005 qui édicte que « Qui-conque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau », le Conseil communal vous communique dès lors les informations suivantes :

AVGG

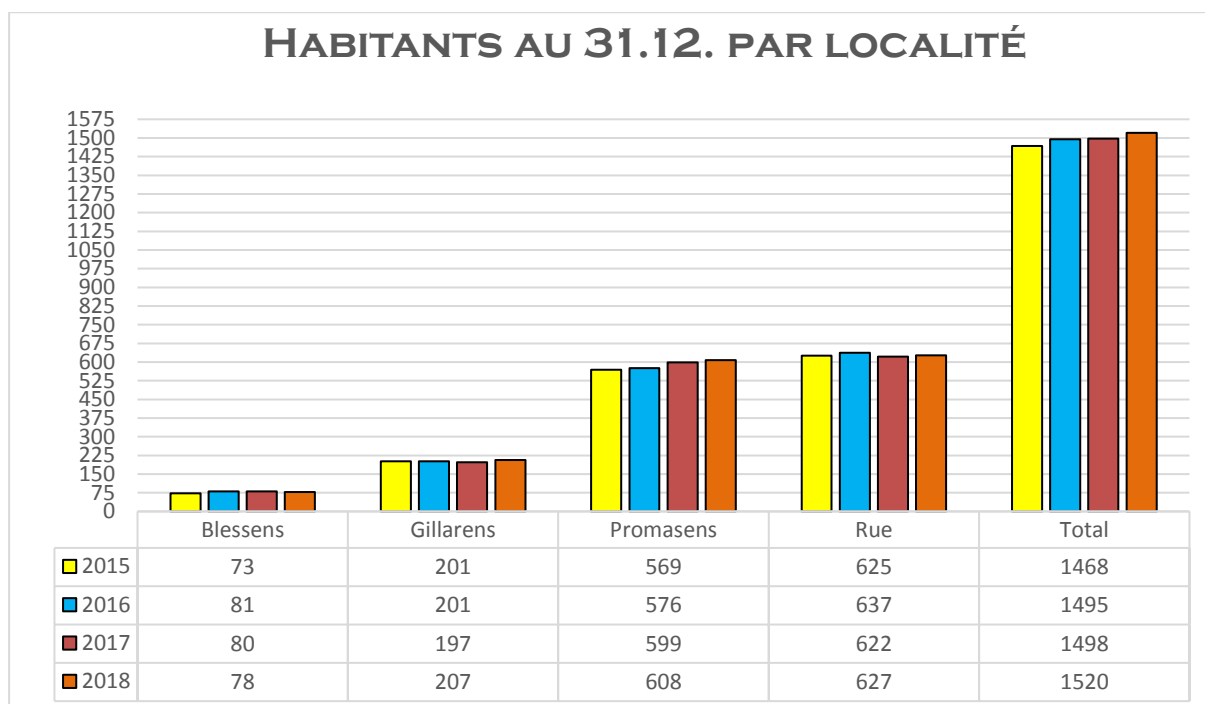
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français : PH :	La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 24 à 26 ; cette dureté est en fonction de la nature chimique du sous-sol. 7.5
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 5 ± 1 . Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau :	Charmey : « Pont du Roc » (eau de nappe) Grandvillard : (eau de nappe) Remaufens : « source Mology »
Traitement de l'eau :	Grandvillard, Charmey & Remaufens : ultraviolet

Rue et Blessens

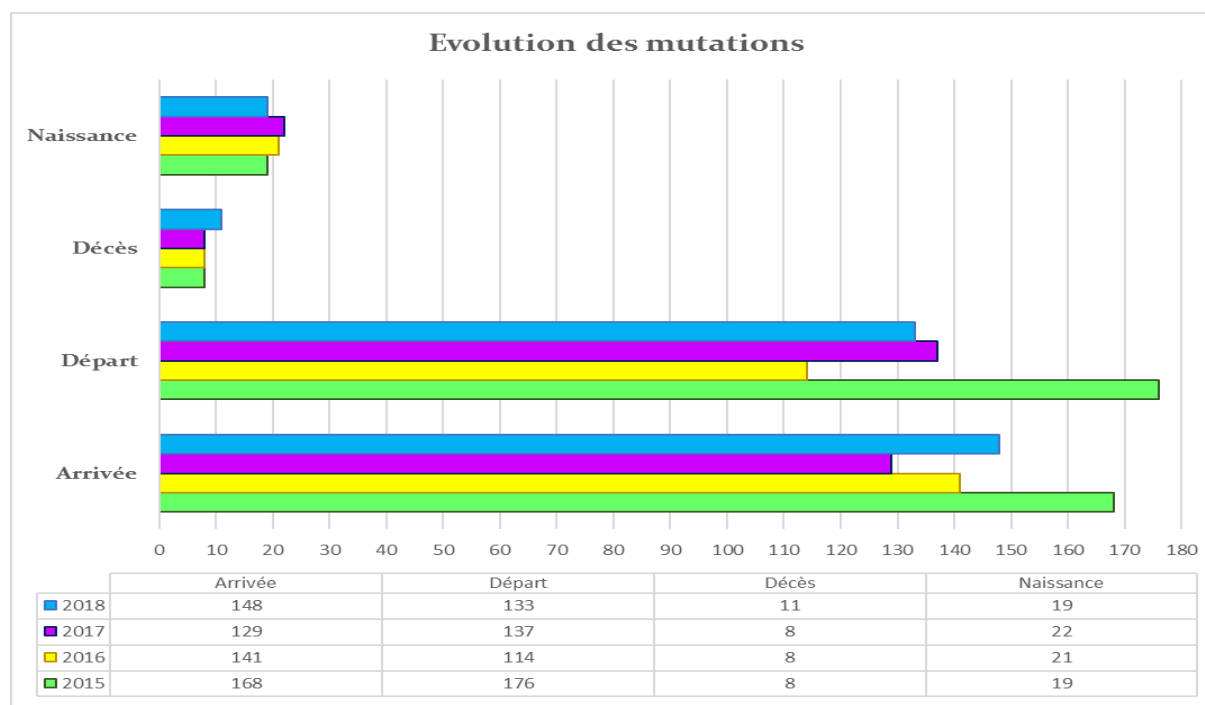
Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.
Dureté totale de l'eau en degrés français :	Rue : La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 32 à 33 ; cette dureté est en fonction de la nature chimique du sous-sol. Blessens : La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 24 à 25 cette dureté est en fonction de la nature chimique du sous-sol.
Teneur en nitrate :	Rue : La teneur en nitrate est de 22 ± 1 . Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l. Blessens : La teneur en nitrate est de 11 ± 0 . Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau :	Rue : Sources de Rue et d'Ursy Blessens : AGSO (Grandvillard et Siviriez)
Traitement de l'eau :	Ultraviolet

Quelques statistiques...

des habitants :



et des mutations



Restaurant de l'Hôtel-de-Ville à Rue

Comme vous l'aurez peut-être remarqué, le Restaurant de l'Hôtel-de-Ville a rouvert ses portes au début du mois d'avril. M. Sébastien Suard et son équipe se feront un plaisir de vous accueillir dans une brasserie bistrannique et dans un cadre accueillant et moderne. Le Conseil communal se réjouit de cette nouvelle collaboration et souhaite au nouveau tenancier une cordiale bienvenue et plein de succès !



Nos ruisseaux et nos forêts ne sont pas des DECHARGES !!!

L'état de certains de nos ruisseaux et de nos forêts est préoccupant, voire même choquant ! Le Conseil communal vous rappelle qu'il est



strictement interdit de déposer en forêt tout déchet que ce soit, y compris les déchets verts (branches et troncs d'arbre), le gazon, les cendres, le sable à chats... Il ne tolère plus du tout ces incivilités et n'hésitera pas à dénoncer à l'autorité compétente les récalcitrants. Faites-en sorte que notre belle région ne ressemble pas à cette triste image...



Location de tentes de réception

La commune de Rue s'est équipée de deux tentes de réception qu'elle loue volontiers à toute personne ou société qui en aurait besoin. Le locataire se charge du transport du matériel (chercher et ramener la (-les) tente (-s)) dans le délai prévu, au local édilitaire.



Les dimensions sont les suivantes : 4 mètres par 10 mètres. La commune loue chaque tente pour un montant de CHF 100.00. Un contrat règle les modalités de location de ce matériel. L'Administration communale est à disposition pour tout complément d'information.

Prochaine édition au début juillet 2019

